

Département de L'Isère
Arrondissement de VIENNE
MAIRIE DE PAJAY
15 Place du 19 Mars 1962
38260 PAJAY
Téléphone 04.74.54.26.03

Le **Lundi 6 Octobre 2025 à 19 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de PAJAY dûment convoqué **le 30 Septembre 2025**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire, BAJAT Bernard

Présents : RENZY Stéphanie - MEYNIER Jean-Marc - VIVIER Anne-Marie – FRANCE Laurence – PIOLAT Alexandre - ALLIBE Sophie – GUILLON Sonia - MARCHAND Jean-YVES – ALEX Benjamin - GURRET Sébastien - COLLION Pascale

Absent excusé: Julien ALPHAND

Absent : Vincent ALLARD

Secrétaire de séance : Pascale COLLION

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

1) Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour la compétence d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Délib. 25-2025)

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) porte sur l'accueil extrascolaire des enfants. Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation. Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

	Activité 2024		
COMMUNES	Nbre journées	%	AC à appliquer en 2026
ARTAS	407	2,84	3 190
BEAUFORT	67	0,47	525

BEAUVOIR DE M.	559	3,90	4 382
BOSSIEU	43	0,30	337
BRESSIEUX	0	0,00	0
BREZINS	816	5,70	6 396
BRION	0	0,00	0
CHAMPIER	642	4,48	5 032
CHATENAY	94	0,66	737
CHATONNAY	710	4,96	5 565
COMMELLE		0,00	0
CULIN	370	2,58	2 900
FARAMANS	422	2,95	3 308
GILLONNAY	523	3,65	4 099
LA COTE ST ANDRE		0,00	0
LA FORTERESSE	26	0,18	204
LA FRETTE	362	2,53	2 837
LE MOTTIER	471	3,29	3 692
LENTIOL	15	0,10	118
LIEUDIEU	371	2,59	2 908
LONGECHENAL	52	0,36	408
MARCILLOLES	163	1,14	1 278
MARCOLLIN	0	0,00	0
MARNANS	0	0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	342	2,39	2 681
MONTFALCON	62	0,43	486
ORNACIEUX-BALBINS	253	1,77	1 983
PAJAY		0,00	0
PENOL	207	1,45	1 623
PLAN	84	0,59	658
PORTE DES BONNEVAUX		0,00	0
ROYAS	237	1,65	1 857
ROYBON	300	2,09	2 351
SARDIEU	290	2,02	2 273
SAVAS MEPIN	344	2,40	2 696
SEMONS		0,00	0
SILLANS	824	5,75	6 459
ST AGNIN SUR B.	186	1,30	1 458
ST CLAIR SUR G.	23	0,16	180
ST ETIENNE DE ST G.	1384	9,66	10 848
ST GEOIRS	106	0,74	831
ST HILAIRE DE LA C.	568	3,97	4 452

ST JEAN DE B.	1286	8,98	10 080
ST MICHEL DE ST GEOIRS	54	0,38	423
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.		0,00	0
ST SIMEON DE B.		0,00	0
STE ANNE SUR G.		0,00	0
THODURE	236	1,65	1 850
TRAMOLE	302	2,11	2 367
VILLENEUV DE M.	455	3,18	3 566
VIRIVILLE	668	4,66	5 236
TOTAUX	14 324,00	100	112 274

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les propositions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires

2) Tarifification de la vente des anciennes tables du gymnase (Délib. 26-2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'achat de nouvelles tables pour le gymnase, nous avons parlé de vendre une quarantaine d'anciennes tables du gymnase restées en bon état, aux administrés qui pourraient être intéressés par ces dernières.

Une discussion entre les membres du Conseil Municipal a lieu pour définir le prix et les modalités de vente d'une table. Il en ressort que le prix de vente d'une table sera de 15 euros..

Monsieur le Maire rajoute que les modalités de la mise en vente seront déterminées par la Commission Bâtiments, ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le prix de vente d'une table de 15 euros.**

3) Informations

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du carrefour RD 73/RD 156 Route de Marcilloles ont commencé.
- Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que les travaux d'engazonnement du cimetière sont faits ; cela va engendrer un changement du règlement intérieur du cimetière car les voitures ne pourront plus rentrer à l'intérieur de celui-ci.
- Monsieur le Maire indique que des parcelles de bois ont été vendues par l'intermédiaire de l'ONF pour un montant de 8 550 euros.
- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remplacer ultérieurement le frigo du comité des fêtes qui est ne fonctionne plus, par une chambre froide qui serait achetée par la mairie.
- Monsieur le Maire soumet une proposition aux membres du Conseil Municipal pour mettre en place une matinée afin de nettoyer le cimetière (ceci, avant la Toussaint).

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le jeudi 9 octobre 2025 à 19 h 00 une délégation de jeunes sapeurs-pompiers de Beaurepaire sera reçue en mairie avec des membres du Comité des Fêtes afin de voir pour organiser une manifestation au profit du Téléthon.
- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que nous avons toujours un problème avec la divagation d'un troupeau de bovins. C'est un problème récurrent depuis de nombreuses années.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition des heures de travail de la secrétaire de mairie va changer. Son temps de travail sera désormais réparti sur 4 jours, avec fermeture de la mairie, le mercredi.
- Madame Anne-Marie VIVIER, adjointe, rappelle que la vente des boudins du CCAS aura lieu le 23 Novembre 2025 sous le préau de l'ancienne école.
- Monsieur Jean-Marc MEYNIER prend la parole pour informer le Conseil Municipal que l'AGEDEN a préparé des perspectives pour les travaux éventuels du gymnase. Il dit qu'il informera l'Assemblée des dates de disponibilité de l'AGEDEN quand il les aura reçues.

4) Questions diverses

- Monsieur Sébastien GURRET, conseiller municipal, souhaiterait savoir si une relance auprès du Département de l'Isère, pourrait être faite afin de sécuriser la Route Départementale N°519 suite au grave accident qui s'est produit. Monsieur le Maire répond qu'il a pris des dispositions avec le Conseil Départementale de l'Isère.

Fin de séance : 20 h 48

Le Maire,

Le secrétaire de séance,